

Appel à candidatures 2014

Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

Dates limites de dépôt des dossiers :

- 28 mars 2014 pour la délégation Provence Côte d'Azur
- 30 avril 2014 pour la délégation Pays de Loire

Contexte

L'entrée dans la vie active et l'autonomie financière des jeunes adultes est de plus en plus tardive, en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui peut s'avérer problématique lorsque les jeunes ne peuvent avoir recours à ce soutien familial. C'est pourquoi la Fondation de France attribue des bourses à de jeunes majeurs résidant sur les territoires des délégations Pays de Loire et Provence Côte d'Azur.

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les bourses sont destinées à de jeunes majeurs de 18 à 25 ans, privés de soutien familial et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Celles-ci sont attribuées de préférence aux jeunes qui, à l'approche de leurs 21 ans, perdent le soutien de l'Allocation de jeune majeur. Il est important de noter que les candidats ne peuvent bénéficier de cette aide qu'une seule fois.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets présentés peuvent concerner prioritairement la poursuite des études ou l'accès à une formation professionnelle (frais d'inscription, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger...), mais aussi, l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité, permis de conduire...), l'accès au logement (caution, équipement...) et, d'une façon plus générale, tout ce qui est de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie.

Constitution du dossier

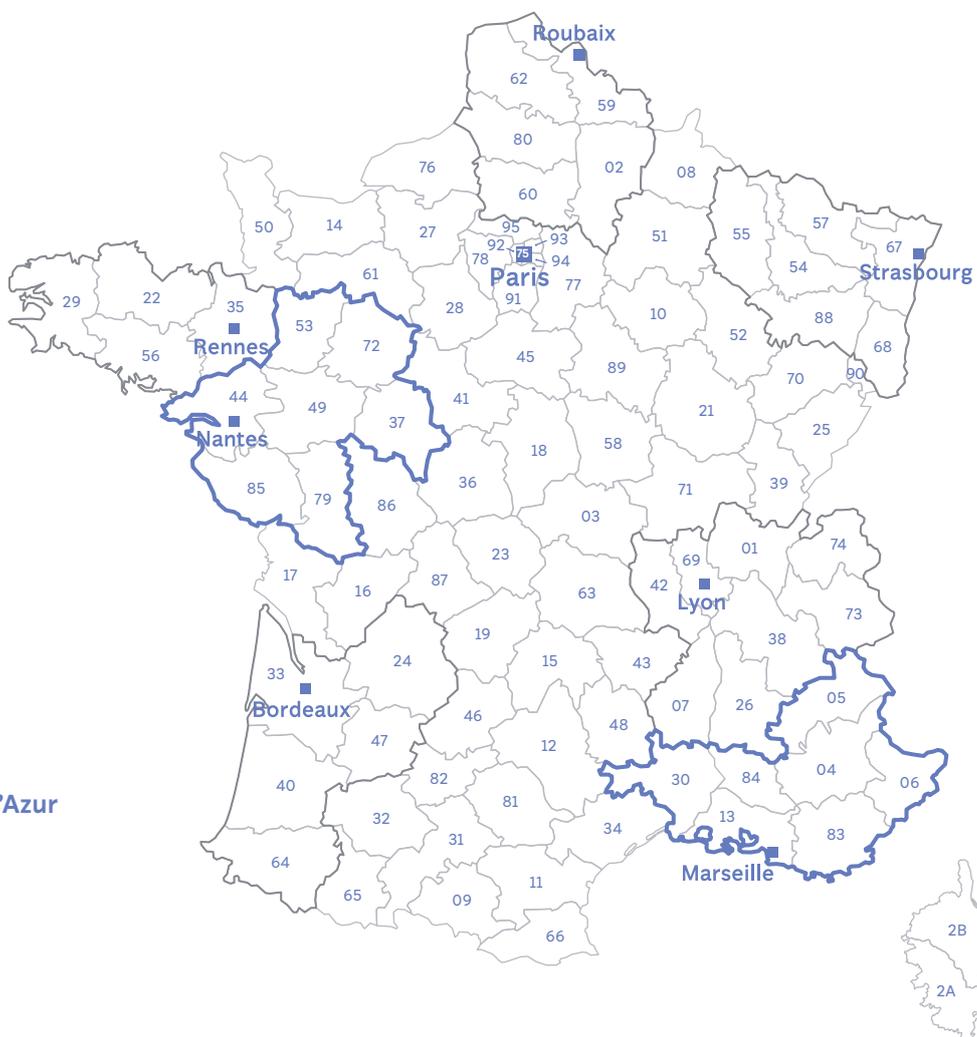
Les dossiers de candidature devront être établis de manière précise par les travailleurs sociaux des services d'aide à l'enfance, ou des établissements d'accueil. **Aucune demande directe d'un éventuel bénéficiaire ne pourra être prise en compte.**

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Si votre projet concerne la délégation Provence Côte d'Azur : le dossier est à retourner par courrier en deux exemplaires **et** par mail **au plus tard le 28 mars 2014**. **Le jury se réunira courant juin 2014**.

Si votre projet concerne la délégation Pays de Loire : le dossier est à retourner par courrier en deux exemplaires **et** par mail **au plus tard le 30 avril 2014**. **Le jury se réunira début juillet 2014**.



Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Provence Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France